

Gestion intégrée des zones de mouillages

02



L'essor de l'activité nautique engendre une demande croissante de places qui ne peut être satisfaite, et qui provoque un développement important de mouillages non contrôlés par la collectivité. Ces **mouillages « sauvages »** non organisés, en dehors du périmètre du port, engendrent des **dégradations sur la qualité du milieu** et ne participent pas au modèle économique de gestion du port.

Enjeux



- > Face au constat de l'offre de places au port non suffisante, et à la demande de certains plaisanciers qui préfèrent des équipements plus légers, la **mise en place de zones de mouillages organisées** est une solution.
- > Ces mouillages en dehors de l'infrastructure lourde du port permettent :
 - d'éviter des travaux de construction pour des extensions portuaires qui impactent les milieux naturels de façon irréversible
 - d'apporter des réponses d'aménagement en limitant les coûts
 - de réduire les rejets d'eaux usées et les macro-déchets en apportant des services de collecte
 - de limiter les impacts des ancrages des bateaux de plaisance sur les fonds marins (herbier de Posidonie).

C'est une zone située à proximité immédiate du port, destiné à l'accueil et au stationnement des navires de plaisance.

Construire un modèle économique qui permette de rentabiliser les aménagements à mettre en place et les services associés



Photos : Fotolia



Les études pour mettre en place et gérer une zone de mouillage organisée :

- Connaître les courants et l'agitation du plan d'eau dans la zone concernée pour cibler la zone à aménager ainsi que le type de matériels à implanter
- Évaluer le nombre et le type de bateaux, la fréquentation potentielle de la zone afin d'estimer l'impact sur l'environnement, quantifier les volumes des rejets de déchets solides et liquides attendus et **bien gérer les risques de conflits d'usages** (plaisance, pêche, activités nautiques...)
- Faire un état des lieux **écologique et géotechnique** de la zone aménagée et le suivi de la qualité environnementale (*monitoring*)
- **Définition des modes de gestion et de tarification les plus appropriés.**

La réalisation

- Mise en place de technique de conception du mouillage à **biodiversité positive** (éco-conception) et **cartographie des zones à aménager** (plan de mouillage)
- Définition des équipements pour la collecte des déchets et le nettoyage du plan d'eau
- Mise en place d'un **règlement particulier** au plan d'eau pour en interdire les usages impactants hors réponse par mise en place des équipements : c'est un règlement qui doit être communiqué aux plaisanciers avec une police pour le faire respecter
- **Gestion de la zone** : accueil et placement, encaissement des droits d'amarrage, assistance à l'amarrage sur les bouées, ramassage des ordures ménagères à bord des bateaux, diffusion des informations relatives à la météo, à la navigation, informations touristiques, techniques ou pratiques, mise à disposition de sanitaires, borne de récupération des eaux usées, mise en place de la police et définition de moyens coercitifs en cas de non-respect du règlement
- **Accompagnement, information, actions pédagogiques** pour que les plaisanciers comprennent et acceptent le règlement de la zone de mouillage.